

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente

Affectation
des
Résultats Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9806/05 Présents ou représentés :
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA,
VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD,
FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique qu'en fonction de la mise
en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et
comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes, il est
obligatoire d'affecter, après le vote du Compte
Administratif à la section d'investissement, tout ou
partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il propose donc d'affecter les sommes suivantes
qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire:

- compte 1068 : 50 000,00 F
- compte 0021 : 151 465,65 F

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve
les propositions précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

